

Il devrait y avoir des augmentations, et aussi des réductions. Nous préconisons depuis longtemps l'augmentation du niveau d'abattement prévu par la loi de l'impôt sur le revenu.

M. le président suppléant (M. McCleave): A l'ordre! Le député de Burnaby-Coquitlam invoque des arguments qui seraient plus à propos et qui ont peut-être déjà été présentés, lors du débat sur la loi de l'impôt sur le revenu qui a eu lieu récemment au comité. Peut-être quelques brèves mentions dans ce sens sont-elles régulières au cours de son exposé, mais ce sujet ne devrait certainement pas donner lieu à un débat complet puisqu'il a déjà été examiné au cours de la session.

M. Regier: Je comprends parfaitement votre décision, monsieur le président, et, étant donné les débats qui se sont déroulés récemment, j'estime qu'elle est fort raisonnable. Cependant, nous estimons aussi que le gouvernement n'est pas digne de recevoir des crédits provisoires à moins qu'il rende compte au peuple de son attitude arrogante dans le domaine des échanges internationaux. Le gouvernement s'est rendu coupable d'infraction, en principe, sinon à la lettre, aux accords de Genève sur les tarifs douaniers et le commerce en recourant à un expédient après l'autre, à chaque session. L'esprit de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a été enfreint par le gouvernement. Le gouvernement a augmenté les droits de douane à chaque occasion possible. J'admettrai tout de suite qu'il n'a pas procédé de façon directe.

L'hon. M. Macdonnell: Puis-je poser une question au député? Je suis vraiment surpris, je suis même stupéfait, d'entendre ce qu'il vient de dire parce que je croyais toujours, et qu'on m'avait dit que notre réputation en ce qui concerne le respect de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce étaient presque inégalé. Il me semble que, si le député veut faire des affirmations de cette nature, il devrait les étayer par des références. Je suis convaincu qu'il se trompe et il me semble qu'il ne devrait pas faire de déclarations, dans ce sens à moins de pouvoir les prouver.

M. Regier: Le seul témoignage que je puisse invoquer ici sont les déclarations réitérées du ministre des Finances. A chaque occasion possible lorsqu'il a modifié le tarif douanier, il a annoncé qu'à son avis cette mesure était destinée à stimuler l'emploi au Canada, ou, autrement dit, il augmentait, à ce qu'il disait, les droits de douane afin de protéger l'industrie canadienne. En annonçant l'augmentation de certains droits de douane pour un nombre

limité d'articles le ministre déclare généralement que ces augmentations seront accompagnées de diminutions à l'égard d'un nombre encore plus grand de marchandises diverses. Mais il y a lieu de tenir compte de quels articles il s'agit pour les augmentations et pour les diminutions respectivement. Les diminutions ne se rattachent peut-être pas à nos obligations internationales.

L'hon. M. Macdonnell: Que le député me permette de dire qu'il a détruit sa thèse par ces observations. D'après ce que je sais, les membres du GATT peuvent négocier entre eux et conclure une convention générale sur la modification de certains droits de douane, s'ils respectent les dispositions du GATT. C'est un régime de concessions mutuelles. Certains droits sont haussés, d'autres sont abaissés. Je pensais que nous avions négocié conformément aux dispositions du GATT et le député m'a confirmé dans mon opinion. Il a prétendu que nous n'avions pas respecté les dispositions du GATT; c'est faux et j'estime qu'il devrait retirer ses assertions.

M. Regier: Je ne me rétracterai pas, car je suis sûr que si le parti du député de Greenwood en appelle au peuple, il essaiera de prouver aux électeurs canadiens qu'il a protégé l'industrie canadienne en augmentant tel et tel droit d'entrée.

L'hon. M. Macdonnell: En respectant les dispositions du GATT!

M. Regier: Je contredis le député de Greenwood qui prétend que ces augmentations ont été faites en respectant les dispositions du GATT. Je crois que le dossier du Canada en cette matière est presque aussi mauvais que celui des États-Unis, et les États-Unis ont vraiment très mal observé le GATT, et nous, Canadiens, sommes payés pour le savoir parce que nous avons eu souvent à souffrir les effets de plusieurs violations graves de ces traités par les États-Unis. Notre gouvernement semble s'enfoncer dans une attitude de complaisance, d'indépendance et d'isolement. Laissons les autres pays du monde former des zones commerciales, laissons le reste du monde se former en groupements et abolir les barrières douanières—nous, les Canadiens, nous irons de notre côté, nous élèverons encore la muraille qui nous entoure et, au besoin nous le ferons par des moyens détournés. Tout ce que nous prévoyons, c'est que ces mesures auront un effet désastreux pour l'économie canadienne. Je me refuse à préconiser pour l'instant notre adhésion à un groupe économique ou un autre, mais j'affirme qu'en voyant ce qui se passe dans le monde, il est désastreux pour le Canada de s'isoler et de devenir, en fait, de plus en plus dépendant,